

1.1 marchés publics

## **DECISION N° 2022-030**

### **Marché public de travaux pour l'aménagement d'un poste de police municipal**

**Décision du maire prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales.**

**Objet** : Marché public de travaux pour l'aménagement d'un poste de police

Le Maire de la Ville de MAZAN,

Vu la Délibération n° 2020/20 en date du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) suite à la décision n° 2020-807 DC du 3 décembre 2020 du Conseil constitutionnel,

Vu l'article 142 de la loi ASAP : « I. - Jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes. »

Vu les crédits ouverts au budget principal 2022,

Vu le projet de travaux pour l'aménagement d'un poste de police dont l'estimation est de 100 000 euros HT,

## **DECIDE**

Article 1 : De conclure un marché public de travaux passé en application de la loi ASAP avec l'entreprise BATI RENOV HABITAT dont le siège social est 1722 avenue majoral Jouve 84810 AUBIGNAN pour les travaux d'aménagement d'un poste de police municipal d'un montant Hors Taxe de 98 893.60 euros soit TTC 118 672.32 euros.

Les travaux démarreront à réception de notification pour une durée de 6 mois.

Article 2 : le Directeur Général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

A MAZAN, le 19 décembre 2022

Le Maire  
Louis BONNET

